



HONORAIRES

IMMOBILIER ANCIEN TRADITIONNEL PARTICULIER VENTE

Prix de vente	Honoraires en % du prix de vente TTC
De 0 à 125 000 Euros	7 %
De 125 001 à 300 000	6 %
De 300 001 à 600 000 Euros	5 %
Au-delà de 600 001 Euros	4 %

Terrain à bâtir	10%
Forfait Garage	3 000 Euros
Honoraires minimum	5 000 Euros
Estimation écrite	Offert

Il est précisé que les honoraires peuvent être à la charge du vendeur, de l'acheteur ou partagés selon les termes du mandat confié. (Article 6, alinéa 4 de la loi du 10 juillet 1965 et article 73 alinéa 2, décret du 20 juillet 1972).

IMMOBILIER ANCIEN TRADITIONNEL PARTICULIER LOCATION

	Charge propriétaire	Charge locataire
Visite du bien	10 Euros TTC/m ²	10 Euros TTC/m ²
Constitution du dossier		
Rédaction du bail	3 Euros TTC/m ²	3 Euros TTC/m ²
Etat des lieux		

En cas de délégation de mandat, les honoraires de base sont ceux de l'agence mandatée.
Tarif au 01 janvier 2018 – TVA incluse 20%



Achat - Vente – Location – Gestion - Viager

SAS au capital de 1000 € - 827 743 899 R.C.S. TOULON - Carte Professionnelle Transaction et Gestion n° CPI83052017000017374
délivrée par CCI du Var - Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - Transactions sans réception de
fonds - Banque : LCL - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante